

OFFRE D'EMPLOI

Responsable de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments H/F

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE ÎLE EN MER

Belle Île en mer se compose de 4 communes, regroupées au sein de la communauté de commune de Belle-Île en mer. Les spécificités insulaires l'amènent à gérer une quarantaine de compétences (<http://www.ccbi.fr/>).

Avec 85 km² pour 100 km de littoral, Belle-Île-en-Mer est la deuxième plus grande île de France métropolitaine (après la Corse). Sa population avoisine les 5 500 habitants à l'année, et l'île accueille près de 450 000 visiteurs par an. L'économie insulaire est tournée vers le tourisme, tout en conservant une diversité économique (agriculture – pêche - service à la population - le bâtiment). La vie à l'année y est donc dynamique comme en témoignent les quelques 150 associations actives sur le territoire, les 2 collèges, les 5 écoles primaires, la maison de l'enfance, les 2 moyennes surfaces, le complexe sportif, le cinéma art et essai, la salle de spectacle, ...

CADRE DE L'EMPLOI :

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer gère plus de 40 compétences, 11 budgets, et emploie une centaine d'agents auxquels s'ajoutent des saisonniers.

Au sein du pôle technique, l'agent contribue au suivi, à l'entretien et à la bonne exploitation des bâtiments et des infrastructures de la communauté de communes.

Sous la responsabilité de l'ingénieure des opérations de travaux et des bâtiments, il assure le suivi de la maintenance, coordonne les interventions des prestataires et participe au respect des obligations réglementaires. Un poste varié, au contact des services et des sites.

MISSIONS

L'agent responsable de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments assiste la communauté de communes sur le suivi, la maintenance et l'entretien des bâtiments et des infrastructures.

L'agent contrôle de façon constante l'état et la conformité des bâtiments vis-à-vis de leur exploitation, planifie des interventions en maintenance, en prévention et en amélioration. Il pilote et suit les interventions en prestation, comprenant l'ensemble des contrats de maintenance des équipements techniques.

Au-delà, il est amené à intervenir sur le suivi de certains dossiers techniques à la demande de sa responsable.

Les missions de l'agent responsable de la maintenance et de l'exploitation des bâtiments sont :

1 – Mettre en place et actualiser le suivi des bâtiments et des infrastructures

- Actualise, alimente et anime le fichier bâtiminaire et l'ensemble des outils de suivi du patrimoine bâti et des équipements techniques de la communauté de communes ;
- Surveille l'état général des bâtiments, identifie et recense les désordres ;
- Centralise les demandes d'intervention de maintenance, de prévention et d'amélioration des différents « responsables de services et de sites » (hors interventions en urgence).
- Met en place un outil de suivi regroupant la périodicité des contrôles réglementaires, des opérations de maintenance préventive ainsi que des renouvellements de contrats et de matériels.

2 – Participer à l'élaboration du planning d'interventions et d'améliorations des bâtiments et des infrastructures

- Participe à l'élaboration du planning d'interventions et d'améliorations en lien avec les responsables de sites et de services ;
- Participe à l'élaboration du budget annuel du service, à sa mise en œuvre et à son suivi ;
- Participe à la coordination des travaux de maintenance et d'amélioration prévus ;

3 – Piloter les travaux de maintenance et d’amélioration en prestation

- Planifie et assure le suivi des interventions de maintenance préventive et corrective sur le patrimoine bâti, ainsi que le renouvellement des équipements techniques ;
- Assure le suivi et le renouvellement des contrats de maintenance ;
- Rédige les cahiers des charges techniques et suit les procédures de marchés publics en lien avec le service juridique ;
- Coordonne les prestataires de services extérieurs ;
- Contrôle le respect des coûts, de la qualité et des délais.

4 – Garantir la conformité des bâtiments dans le cadre de leur exploitation

- Applique l’ensemble des réglementations bâtimentaires (ERP, accessibilité, Sécurité, Environnementales etc...) ;
- Assure la conformité des bâtiments et des installations ;
- Assure la gestion et le suivi des contrôles périodiques réglementaires ;
- Assure le suivi des documents techniques réglementaires.

5 – Gérer les occupations du patrimoine bâti mis à disposition à des tiers

Dans le prolongement de ses missions de suivi bâtimenaire et dans le cadre d’un dialogue avec les occupants, la responsable maintenance et exploitation des bâtiments devra :

- Gérer les occupations dans les logements mis à disposition des agents :
 - Suivi du planning d’occupation et des arrêtés
 - Assure l’accueil et le départ des arrivants (établissement des états des lieux)
 - Suivi bâtimenaire
- Gérer les occupations associatives à Haute Boulogne :
 - Met en place et gérer le planning d’occupation
 - Veille à la conformité des occupations vis-à-vis des contrats d’occupation
 - Assure l’accueil et le départ des arrivants (établissement des états des lieux)
 - Suivi bâtimenaire
- Suivre les occupations dans l’atelier de transformation des semis :
 - Veille à la conformité des occupations vis-à-vis des contrats d’occupation
 - Assure l’accueil et le départ des arrivants (établissement des états des lieux)
 - Suivi bâtimenaire

Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public



PROFIL

Formation : Formation de niveau Bac à Bac+2 dans les domaines du bâtiment, de la maintenance ou des installations techniques. Une formation de niveau Bac+2/Bac+3 en gestion technique du patrimoine bâti, en maintenance des systèmes ou en gestion de sites serait appréciée.

Expérience : Une expérience en maintenance ou exploitation de bâtiments serait appréciée.

Savoirs / Savoir-faire :

- Gestion de patrimoine bâti des collectivités
- Techniques et outils de planification, de gestion et d’organisation de l’activité
- Connaissance des techniques du bâtiment, coordination et suivi de chantier
- Fondamentaux de la commande publique
- Méthodes d’analyse des coûts
- Règles et consignes d’hygiène et sécurité
- Bureautique

Savoir-faire :

- Évaluer, Proposer, Programmer, Superviser, Contrôler
- Optimiser, Prioriser, Anticiper
- Faire face aux imprévus
- Négocier

Savoir-être :

- Rigueur, Méthode, Organisation
- Réactivité, Disponibilité, Polyvalence
- Force de proposition
- Sens relationnel

CONDITIONS DU POSTE

Contrat : CDD de 1 à 3ans (renouvelable) ou titulaire par voie de mutation (Technicien principal de 2^{ème} classe)

Temps de travail : Temps complet (35 heures)

Rémunération : à partir de 1950 € net + CNAS + chèques-déjeuner + participation employeur mutuelle et prévoyance + complément indemnitaire en fin d'année

Prise de poste : Dès que possible - Possibilité d'un logement temporaire à la prise de poste

En postulant à cette offre d'emploi, vous donnez votre accord pour que nous prenions contact avec vos précédents employeurs. Dans votre lettre de motivation, vous pouvez nous apporter toutes les précisions que vous souhaiteriez.

CANDIDATER

Votre candidature (CV + LM obligatoires) est à adresser avant le 22/11/2026 à l'attention de Monsieur le Président de la CCBI par mail à recrutement@ccbi.fr

Pour toutes demandes d'informations complémentaires, n'hésitez pas à poser vos questions par mail recrutement@ccbi.fr en rappelant l'intitulé de l'offre d'emploi correspondante